

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RAFFETOT

Déroulement de la séance du 24 Avril 2024

Membres en exercice :	14	Date de la convocation :	16/04/2024
Présents :	13	Date d'affichage :	16/04/2024
Votants :	14		

Le Mercredi vingt-quatre avril de l'année deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. B. CADIOU.

Étaient présents : B. CADIOU, L. LEVER, C. CHARBONNIER, M. MAUGER, J. DEHAIS, I. COURCHAI, C. LEMONNIER, Sylvie LESUEUR, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, C. MAGDZIAREK, L. DUVAL, C. LEDENTU.

Absent : G. TINEL donne pouvoir à C. MAGDZIAREK

Sylvie LESUEUR est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

EMPRUNT TRAVAUX EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE L'EGLISE

Monsieur le maire expose,

Lors de la séance du 09 février 2024 le conseil municipal a adopté l'avant-projet préparé par le Syndicat Départemental d'Énergie 76 pour l'affaire AVP-M1224-2-1-1 désignée « Rue de l'Église » avec le nouveau chiffrage de l'avant-projet qui s'élève à 256 432.64 € ; et a inscrit la dépense d'investissement total au BP 2024 correspondante à la **participation communale qui s'élève à 69 471.45 € TTC** soit 62 032.6 HT et 7 438.77 € de TVA.

Lors de cette même séance, il avait été décidé de contacter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine pour obtenir les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet. Toutefois, les dépenses liées aux travaux de génie civil de télécommunication (convention B) ne peuvent pas être empruntés soit 12 150 € TTC (9 450 HT + 2 700 € de TVA). **Ainsi le montant maximum finançable est de 57 320 € TTC soit :**

- **51 082.00 € HT**
- **6 238.00 € de préfinancement de la TVA sur 2 ans**

Il convient donc d'étudier la proposition ci-dessous formulée par Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine en date du 17 Avril 2024, soit :

- **Financement « moyen / long terme » d'un montant de 51 082 € dont les modalités sont ci-dessous :**
 - Montant de l'emprunt : **51 082 €**
 - Taux actuel : **3.95 %**
 - Durée du crédit : **5 ans**
 - Modalités de remboursement : **annuel** (soit 11 458.29 € à compter du 16/09/2025)
 - Type d'échéance : **échéances constantes**
 - Frais de dossier : **0 €**
- **Recours à un financement Court Terme pour le préfinancement du FCTVA :**
 - Montant : **6 238 €**
 - Taux : **3.95 %**
 - Durée : **2 années**
 - Périodicité des intérêts : **annuel**
 - **Avec paiement du capital in fine.**
 - Frais de dossier : **0 €**

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **Décide** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement exposé ci-dessus
- **Décide** de recourir à un financement Court Terme pour le préfinancement du FCTVA
- **D'inscrire** en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- **De rembourser** les emprunts à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats.
- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Maire de la commune de RAFFETOT pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

PLUI

Cf. documents envoyés par mails, les Services de caux seine agglo expliquent :

Nous lançons à présent auprès de chaque commune la **consultation écrite** sur les propositions de règles écrites présentées lors des deux séances de GTG qui se sont tenues au cours du mois de mars.

Vous trouverez ci-joint une **Fiche-Retour** à renseigner et à nous renvoyer par mail (il s'agit d'un fichier word). Il faut renvoyer la Fiche-Retour renseignée au plus tard le **vendredi 26 avril 2024**.

Il y a aussi en pièces jointes toutes les présentations powerpoint qui ont été projetées lors des réunions des 3 GTG (GTG 6villes/ GTG communes rurales du plateau cauchois / GTG communes rurales de la vallée de Seine).

Ainsi, non seulement vous pourrez prendre le temps de vous approprier les règles qui s'appliqueraient sur les différents secteurs de zones U de votre commune ; mais vous pourrez aussi prendre connaissance des autres règles de zones qui s'appliqueraient sur les autres communes du territoire.

Comme il a été dit en réunion, la Fiche-Retour se compose de 3 parties :

- Première partie : nous vous reposerons les quelques questions qui ont été abordées en réunion GTG, vous avez plus de temps pour y réfléchir et vous pouvez expliquer votre choix dans une rubrique commentaire.
- Deuxième partie : nous vous demandons d'exprimer vos avis/vos observations sur les REGLES COMMUNES à toutes les zones U sur le territoire de Caux Seine agglo, quelle que soit la commune. (sous forme de tableau)
- **Troisième partie** : nous vous demandons d'exprimer vos avis/remarques sur les REGLES SPECIFIQUES propres à chaque zone U ou secteur de zone U (sous forme de tableau). Si vous n'avez pas d'observations à formuler dans une case du tableau, veuillez marquer s'il vous plait la mention « RAS ».

S'agissant de la **troisième partie** :

Nous avons bien conscience que cette consultation peut vous prendre du temps, par conséquent

1. Nous vous demandons de bien vouloir exprimer **en priorité** vos avis/vos observations **sur les règles de zones qui pourraient s'appliquer sur votre commune (sur le GTG auquel votre commune est rattachée)**.
2. Et si vous en avez le temps, il est tout à fait souhaitable que vous puissiez exprimer aussi des avis/des observations sur les règles de zones qui vont concerner les communes des autres GTG.

Enfin, il est **vivement recommandé** de réexaminer le plan de zonage en croisant avec les règles écrites qui s'appliqueraient dans chaque zone U (exemple : UR) ou secteur de zone U (exemple : URa), et d'identifier le cas échéant des endroits où la délimitation de zone pose question et pourrait nécessiter une révision.

PRESENTATION DE L'ESQUISSE DU PROJET TERRES A MAISON



Commune de Raffetot
Zone AU centre bourg
Projet



17 lots

Echelle : 1/1000°
Esquisse du 16/04/2024

FETE COMMUNALE 2024

Monsieur Le Maire expose et propose l'organisation suivante :

Samedi 15 Juin 2024 : 14h : structures gonflables pour les enfants, 19h repas et 23h15 retraite aux flambeaux et feu d'artifice. Il a été convenu de reconduire la même organisation qu'en 2023, vous trouverez ci-dessous pour les éléments :

- Le feu d'artifice JP ARTIFICE
- Le contrat avec Association ABRAZIK Prod pour leur Spectacle GANGSTAR FANFARE,
- L'installation de deux structures gonflables par Elise DEZAILLE

Loïc Duval se propose de confectionner le repas avec l'aide de Christian Charbonnier. Nous évaluons la participation à environ 100 personnes. Il est proposé de faire un plat unique type paëlla et burgers pour les enfants ainsi qu'un fraisier en dessert et des saucisses et merguez avec l'apéritif.

Le prix du repas en 2023 était de :

- pour les adultes : 20 € comprenant le repas, un verre de vin et un apéritif.
- pour les 12/16 ans : 12 € le repas.
- pour les moins de 12 ans : 4 € le repas.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **D'Accepter** l'organisation décrite ci-dessus
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les devis auprès de JP ARTIFICE, Association ABRAZIK, Elise DEZAILLE
- **De maintenir** le prix du repas 2024 comme suit :
 - pour les adultes : 20 € comprenant le repas, un verre de vin et un apéritif.
 - pour les 12/16 ans : 12 € le repas.
 - pour les moins de 12 ans : 4 € le repas.

Une réunion préparatoire aura lieu **le vendredi 07 juin 2024 à 18h00**

MISE A DISPOSITION DE SALLE COMMUNALE POUR ORGANISATION D'ACTIVITE SPORTIVE

Monsieur le Maire expose,

Le Hall 49, une association qui sollicite des prestations de service auprès de 4 coachs en micro entreprise, est subventionnée par la commune de Bolbec et le Département et d'autres communes comme Beuzevillette et Allouville Bellefosse mettent également leur salle à disposition du Hall 49.

Description de la proposition du hall 49 :

- Cours sportifs du **lundi soir de 18h00 à 21h30** dans la salle du chêne
- Pour environ 3h de cours (45 min de Pilate, 30 mn de renforcement musculaire, de 30 mn de cardio et 1h de Ragga)
- Les participants peuvent **venir à tous les cours et toutes les semaines** aux cours donnés à Raffetot, un coût supplémentaire sera réclamé à ceux qui voudraient aller sur les autres salles.
- Tarif préférentiel pour **les Raffetotais d'environ 180 €/an** (soit 3.75 € pour 3h de cours par semaine) contre 190 €/an pour les extérieurs (cotisation à la licence comprise).
- Le tarif pourra être revu à la **baisse au-delà de 20 inscrits** sur la commune.
- Les cours sont dispensés toute l'année sauf 3 semaines de fermeture en août et 1 semaine entre Noël et jour de l'an soit **48 semaines / an**

Mairie de Raffetot - Conseil Municipal du 24.04.2024

Vu l'Article R. 2122-1-4, du CGCT : « Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper un espace du domaine public d'une personne publique ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Il convient donc d'organiser une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Les activités sportives pourront avoir lieu les lundis, mercredis ou jeudis de 18h00 à 21h00 et devront proposer un tarif préférentiel aux Raffetotais. Ainsi il est proposé une réflexion tarifaire aux alentours de 500 € à 600 € par an pour l'occupation de la salle d'une soirée par semaine.

Pour cela il conviendra de déposer un dossier de demande répondant à l'appel à candidature

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **Lancer** une procédure de sélection pour l'ouverture d'activité sportive ouverte à tous sur la commune.
- **Autoriser** la mise à disposition de la salle du chêne au profit d'une association sélectionnée ayant répondu.
- **Appliquer** le tarif annuel de 500 € pour l'occupation d'une soirée par semaine.
- **Autoriser** Monsieur le maire à signer la convention d'occupation actant les modalités.

ELECTIONS EUROPEENNES

- Fin des inscriptions sur la liste électorale le **Vendredi 03 mai 2024**
- Prévoir une commission de contrôle le **Mercredi 15 Mai à 15h**

(Conseiller Municipal : Sylvie LESUEUR – Titulaire et Denis SAUSSAYE – Suppléant / Délégué de l'Administration : Magali LEMONNIER – Titulaire et Lucien THUILLIER – Suppléant / Délégué du TGI : Benoit CATELAIN – Titulaire)

- Ouverture de la campagne électorale le **lundi 27 Mai 2024**, il faudra installer les panneaux d'affichage

Composition du bureau de vote Scrutin du 09 Juin 2024

Il est rappelé que le bureau de vote doit être composé au minimum :

- D'un Président dont la présence est obligatoire durant toute la durée du scrutin, il a donc la possibilité de nommer un suppléant.
- D'un secrétaire qui ne fait pas parti des présents obligatoires.
- Deux assesseurs au minimum.

Le Président : Monsieur Bruno CADIOU

Les Présidents suppléants : Monsieur Christian CHARBONNIER et L. LEVER

Le secrétaire : Corinne LEDENTU

Les assesseurs : L. LEVER, M. MAUGER, I. COURCHAI, C. LEMONNIER, S. LESUEUR, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, G. TINEL, C. MAGDZIAREK, C. LEDENTU, L. DUVAL, J. DEHAIS

Pour le Scrutin du 09 Juin 2024 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 13h00	De 13h00 à 15h30	De 15h30 à 18h00
C. LEMONNIER L. DUVAL	C. MAGDZIAREK G. TINEL	C. LEDENTU M. MAUGER	I. COURCHAI D. SAUSSAYE

DIVERS

- Travaux
- Maintien de la prise en charge totale des frais de transport scolaire des maternelles et des primaires, soit 60 € par enfant
- Réalisation du placard mis à disposition du CCAS dans la salle du chêne
- Réparation du
- câble marteau deuil de l'église, il est demandé de faire contrôler le chauffage de l'église et de s'assurer de pouvoir maintenir un chauffage au gaz.
- Un devis pour les travaux sur l'aire de jeux est demandé.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21H00 les jours, mois et ans susdits.

Signatures :

Le Maire

B. CADIOU

Les Adjoint

1^{er} Adjoint
L. LEVER

2^{ème} Adjoint
C. CHARBONNIER

3^{ème} Adjoint
J. DEHAIS

4^{ème} Adjoint
M. MAUGER

Les Conseillers Municipaux

I. COURCHAI

C. LEMONNIER

S. LESUEUR

L. DUVAL

D. SAUSSAYE

C. TAIRON

C. MAGDZIAREK

G. TINEL

P. ORENGE

C. LEDENTU

(†)